

**Fondation de Coopération Scientifique "Campus
Paris Saclay"**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EY



Fondation de Coopération Scientifique "Campus Paris Saclay"

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation de Coopération Scientifique "Campus Paris Saclay", tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe concernant la comptabilisation au 1^{er} janvier 2015 d'une dotation non consommable affectée à la Fondation de Mathématique Jacques Hadamard.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour la comptabilisation des avances versées par l'ANR dans le cadre de l'IDEX et de leur reversement aux différents établissements partenaires, telles que décrites dans la note 3.6.3 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 26 septembre 2016

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Bruno Gérard



Joël Fusil

BILAN ACTIF

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ACTIF	Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015			01/01/2014 au 31/12/2014
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	349 469	340 302	9 166	7 612
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	570 590	163 795	406 796	465 924
Installations techniques, matériels	51 115	16 143	34 973	21 611
Autres immobilisations corporelles	312 910	216 974	95 936	206 762
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				241 877
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	670 000		670 000	670 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	62 721		62 721	57 820
TOTAL (I)	2 016 806	737 214	1 279 592	1 671 607
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	12 556		12 556	10 000
Autres	21 891 975		21 891 975	21 489 094
Valeurs mobilières de placement	23 250 000		23 250 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	75 914 134		75 914 134	69 537 308
Charges constatées d'avance (3)	160 752		160 752	155 424
TOTAL (III)	121 229 418		121 229 418	91 191 826
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	123 246 224	737 214	122 509 010	92 863 433

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS

Fonds propres

Fonds associatifs sans droit de reprise
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise
Réserves indisponibles
Réserves statutaires ou contractuelles
Réserves réglementées
Autres réserves
Report à nouveau

Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

Autres fonds associatifs

Fonds associatifs avec droit de reprise
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables
Provisions réglementées
Droits des propriétaires (Commodat)

TOTAL (I) 48 344 337 10 964 089

Comptes de liaison

TOTAL (II)

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL (III) 18 702 22 309

Fonds dédiés

Sur subventions de fonctionnement
Sur autres ressources

TOTAL (IV) 1 205 178 1 124 395

DETTES (1)

Dettes financières

Emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)
Emprunts et dettes financières divers (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes d'exploitation

Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Redevables créditeurs

Dettes diverses

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL (V) 72 940 792 80 752 640

Ecart de conversion passif

(VI)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI) 122 509 010 92 863 433

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

72 940 792

80 752 640

COMPTE DE RÉSULTAT

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	8 503 163	9 071 721
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	428 081	103 680
Cotisations	4 200	11 370
Autres produits (hors cotisations)	4 228 208	8 492 211
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	13 163 653	17 678 982
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achat de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achat de matières premières et de fournitures		
Variation de stock de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	5 949 698	5 684 987
Impôts, taxes et versements assimilés	394 058	322 603
Salaires et traitements	2 699 734	2 279 201
Charges sociales	1 404 639	1 141 287
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	399 029	156 893
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		48 860
Dotations aux provisions	18 702	22 309
Subventions accordées par l'association	4 842 576	6 849 784
Autres charges	1 288 539	286
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	16 996 975	16 506 209
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-3 833 322	1 172 772
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 227 595	878 339
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	19	339
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 227 614	878 677
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	265	399
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	265	399
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2 227 349	878 278

COMPTE DE RÉSULTAT

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 738 688	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 738 688	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 787 577	424 264
Sur opérations en capital	220 740	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		91
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 008 317	424 355
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-269 628	-424 355
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-1 875 602	1 626 695
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	2 012 623	2 617 819
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 260 073	2 710 611
TOTAL DES PRODUITS	20 142 577	21 175 478
TOTAL DES CHARGES	22 265 629	19 641 575
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-2 123 052	1 533 902
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	665 307	891 392
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	665 307	891 392
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	665 307	891 392
TOTAL CHARGES	665 307	891 392
TOTAL	-2 123 052	1 533 902
* Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier	20 131	18 829
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	17 940	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		15 321
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	-269 628	-424 355

ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2015

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Note 1 : Présentation de l'activité

La Fondation de coopération scientifique Campus Paris-Saclay (FCS) est un des éléments clés du projet d'Université Paris-Saclay. L'objectif de la FCS est d'élaborer une stratégie commune pour la recherche, l'innovation, la formation et la coordination des actions décidées en étroite concertation avec les fondateurs de la FCS et les partenaires de l'IDEX.

La FCS est en charge de deux Réseaux Thématiques de Recherche Avancées (RTRA) : le Triangle de la Physique et Digiteo. Elle héberge la Fondation de Mathématiques Jacques Hadamard dénommée « FMJH ». Elle coordonne également la mise en place d'un campus commun sur le plateau de Saclay avec notamment la responsabilité du portage du projet IDEX Paris-Saclay.

1.1 Les deux Réseaux Thématiques de Recherches Avancées (RTRA)

Digiteo

Digiteo est le premier Parc de recherche d'envergure mondiale dans le domaine des sciences et technologies de l'information en Île-de-France. Regroupant les compétences de 1200 chercheurs et enseignants-chercheurs de six établissements du Plateau de Saclay :

- CEA,
- CNRS,
- École Polytechnique,
- INRIA,
- SUPELEC,
- Université Paris-Sud 11.

Digiteo a été labellisé en 2006 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA).

En 2008, l'ENS Cachan et l'Ecole Centrale Paris sont devenus « Partenaires associés » du réseau Digiteo. En 2009, l'Université Versailles St Quentin et l'Institut Mines-Télécom les ont rejoints. Et en 2011, ce sont l'ENSTA et l'Ecole des Mines qui deviennent à leur tour « Partenaires associés » du réseau.

En 2013, la FCS a été officiellement informée du souhait de l'Ecole des Mines Paris Tech de ne plus être membre de la fondation. L'Ecole des Mines Paris Tech ne participant plus à aucune instance de gouvernance de la FCS et ne participant plus à aucun des projets ou réalisations du RTRA Digiteo, le conseil d'administration du 10 décembre 2014 a acté cette décision.

Digiteo ouvre de nouvelles perspectives de collaborations pour des projets de recherche ambitieux.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2015

Fortement soutenu par les collectivités territoriales, Digiteo joue un rôle majeur dans le pôle de compétitivité mondiale Systém@tic PARIS-REGION centré sur la maîtrise des systèmes complexes.

Cette mobilisation permet aux six acteurs de recherche fondateurs de Digiteo et aux six « Partenaires associés » d'acquérir une visibilité et une attractivité internationale dans un domaine à fort enjeu sociétal.

Triangle de la Physique

Le RTRA Triangle de la Physique a pour ambition de rassembler autour de thématiques ciblées, à fort potentiel structurant et par-delà les clivages dus à leur appartenance à des organismes divers, un ensemble de laboratoires, équipes et chercheurs en physique, concentrés sur le triangle géographique PALAISEAU - ORSAY - SACLAY.

Ces acteurs constituent une population forte de plus de 1 000 personnes, dont l'excellence n'est plus à démontrer, car déjà reconnue par de nombreuses distinctions en France et à l'étranger et par leur ancrage dans des projets nationaux et internationaux majeurs (infrastructures intégrées -I3- et réseaux européens, par exemple).

Afin d'accroître de façon significative la visibilité et l'attractivité de cet acquis dans une perspective mondiale, la communauté des physiciens impliqués dans ce "Triangle de la Physique", se propose d'élaborer un partenariat fort, largement transdisciplinaire. Il entend concrétiser un "leadership" mondial par sa taille, par son excellence, par la pluralité et la cohérence de ses thèmes, par sa capacité à générer des projets structurants au-delà du simple rassemblement de compétences déjà consacrées.

Le Triangle de la Physique rassemble des chercheurs et enseignants-chercheurs issus des laboratoires des structures fondatrices :

- Université Paris Sud 11,
- CNRS,
- Ecole Polytechnique,
- CEA,
- ONERA,
- IOTA,
- ENSTA,
- SUPELEC.

Le Triangle de la Physique a été labellisé en 2007 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA).

En 2008, l'ENS Cachan et l'Ecole Centrale Paris sont devenus « Partenaires associés » du réseau Triangle de la Physique.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

En concentrant et en coordonnant les efforts dans les domaines de compétences de l'optique, de la physique de la matière diluée et condensée, des milieux complexes, de la nanophysique et de la physique statistique, le RTRA se propose de compléter et d'équilibrer tout le continuum d'outils de soutien à la recherche et à l'innovation qui se met en place en utilisant les possibilités offertes par la loi-programme pour la recherche. Un programme ambitieux de formation par la recherche et d'enseignements innovants pourra être stimulé.

Le Triangle de la Physique constitue ainsi un socle fort et un vecteur pour la diffusion des connaissances nouvelles vers les applications et la valorisation industrielle : il joue un rôle symétrique et complémentaire à celui du Pôle de Compétitivité Systém@tic.

1.2 La Fondation de Mathématique Jacques HADAMARD

Lors du Conseil d'Administration du 2 février 2011, il a été décidé de créer la « Fondation de Mathématique Jacques Hadamard » (FMJH), une fondation abritée par la FCS. Elle est portée par ses membres fondateurs :

- CNRS
- Ecole Polytechnique
- ENS Cachan
- IHES
- Université Paris Sud 11

En 2013, l'UVSQ est devenu « Membre Associé » de la Fondation de Mathématique Jacques Hadamard.

En 2015, l'ENSTA et Centrale Supélec sont devenus membres associés de la FMJH.

En qualité de fondation sous égide, la FMJH est considérée comme un département de la FCS.

La FMJH a pour objectif de conduire un projet d'excellence scientifique dans le domaine des sciences mathématiques et de leurs interactions.

1.3 Un Campus commun sur le Plateau de Saclay

En février 2008, 22 acteurs de la recherche ont décidé de joindre leurs forces autour de la Fondation pour créer un grand campus scientifique et technologique à vocation mondiale inséré dans un « cluster » à fort potentiel de développement économique. La Fondation devient alors porteuse du projet.

En se regroupant ainsi, les acteurs souhaitent en particulier :

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

- Faire du Campus un lieu de visibilité mondiale et ceci dans les trois domaines que sont la recherche, la formation, la valorisation.
- Faire de ce campus un lieu de vie agréable, attractif, respectueux de l'environnement et ouvert sur l'extérieur.
- Créer sur le site une animation scientifique à la mesure de ces ambitions, avec la création de laboratoires communs, d'actions transverses, de mise en commun de réflexions de tous les acteurs.

Pour cela, la FCS coordonne deux projets complémentaires :

1.3.1 L'Opération Campus ou Plan Campus

Ce projet a pour objectif principal l'aménagement immobilier du nouveau Campus. Le Plan Campus coordonne notamment l'arrivée de nouveaux établissements sur le plateau, il lance les infrastructures à forte valeur ajoutée impliquant à chaque fois plusieurs acteurs du Campus et il prévoit les infrastructures associées à la vie du Campus (restaurants, logements, équipements sportifs...).

Par ailleurs, au cours de l'année 2010, le Plan Campus a également commencé à coordonner le projet KIC CLIMAT – KIC comme Knowledge and Innovation Community (Communauté de la Connaissance et de l'innovation). Cette structure devient incontournable pour l'innovation et le développement d'une société bas carbone.

La KIC CLIMAT, financée par l'European Institute of Innovation and Technology (EIT), quitte la FCS au 1^{er} janvier 2016.

1.3.2 Les Investissements d'Avenir

En 2010, le gouvernement a mis en place un programme d'Investissements d'Avenir. Il a décidé via ce programme, d'investir dans l'enseignement supérieur, dans la recherche, dans l'industrie, dans les PME, dans le développement durable et dans tous les secteurs d'avenir (numérique, nucléaire...) et d'investir tout de suite pour profiter pleinement de la reprise économique et retrouver le chemin d'une croissance forte et durable.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2015

Les Investissements d'Avenir ont pour objectif l'aménagement scientifique du nouveau Campus. Ils regroupent plusieurs domaines dont notamment : les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » et les Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX ». Sont intégrés dans les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » : les Laboratoires d'Excellence ou « LABEX » et les Initiatives d'Excellence en formations innovantes ou « IDEFI ».

1.3.2.1 Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX »

Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » sont des projets français de recherche scientifique destinés à faire émerger en France cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial.

L'Initiative d'Excellence déposée par la FCS a été retenue par un jury international en février 2012.

L'IDEX Paris Saclay ou « IPS » est le moteur d'une transformation majeure qui a abouti le 1^{er} janvier 2015 à la création de la ComUE « Université Paris-Saclay » (décret 2014-1674).

Les objectifs de l'IDEX sont détaillés dans le Plan Stratégique des Actions, Moyens et Structure (PSAMS) approuvé et validé par le conseil d'administration de la FCS. L'IDEX se décompose en 5 grandes actions : Recherche, Formation, Valorisation, Vie de Campus – Sciences et Société et Développement à l'international.

1.3.2.1.1 La Recherche

L'action Recherche a pour objectif de mettre en place une stratégie de recherche unifiée à l'échelle du plateau de Saclay et de devenir ainsi le premier moteur de la construction de l'Université Paris-Saclay.

De par cette action, la FCS assure notamment le rôle d'établissement porteur et gestionnaire des Laboratoires d'Excellence ou « LABEX ». Le programme Investissements d'Avenir veut par leur intermédiaire augmenter l'excellence et l'originalité scientifique et améliorer la visibilité internationale des meilleurs laboratoires français dans toutes les disciplines et partout sur le territoire afin qu'ils soient à égalité avec leurs homologues étrangers. La désignation des LABEX sélectionnés a fait l'objet de deux appels à projets. Aujourd'hui, 11 LABEX sont portés par la FCS : Palm, Nano-Saclay, P2IO, SPS, Lermitt, Lasips, Basc, Charmmmat, Digicosme, Ecodec et Lmh. Des conventions de préfinancement et de reversement ont été signées respectivement pour chacun d'eux.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2015

Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Sciences de la décision », partenariat de recherche dont les fonds sont gérés par HEC PARIS, est arrivé à son terme le 7 mai 2012. Il a été décidé le 16 septembre 2013, que le reliquat des contributions financières des partenaires serait reversé à la FCS et destiné exclusivement au LABEX Ecodec.

Le soutien à la recherche interdisciplinaire a été également affiché comme une priorité de l'IDEX. En juillet 2012, un appel à projets de collaboration a été lancé entre LABEX par le Triangle de la Physique et avec le soutien de l'IDEX. L'objectif étant de proposer des projets dits inter-labex à l'interface entre Physique et une autre discipline.

Courant 2013 et 2014, la FCS a sélectionné également plusieurs projets-phares appelés LIDEX. Ces projets constituent avec les LABEX une vitrine forte vis-à-vis de l'extérieur et un élément essentiel de la stratégie collective impliquant l'ensemble des partenaires au sein de l'Université Paris-Saclay. En 2013, 7 LIDEX ont été sélectionnés : Alias, Big, Imsv, Nanodesing, Neurosaclay, Isn et Isis. Au cours de l'année 2014, 5 nouveaux LIDEX ont vu le jour : Cds, Icode, Opt2x, Pim et 3p.

Courant 2013, en collaboration avec le CNRS, la FCS a lancé la mise en place d'un appel à projets commun « Projets Exploratifs Premier Soutien » (PEPS) ayant pour objectif de contribuer à structurer et à promouvoir la recherche en sciences humaines et sociales à l'échelle du Campus Paris-Saclay et de promouvoir des interactions entre celles-ci et les autres sciences.

1.3.2.1.2 La Formation

L'action Formation a pour objectif de mettre l'étudiant au cœur du dispositif qu'est l'IDEX. Il deviendra alors le premier vecteur du transfert des connaissances vers la société, ce qui sera notamment déterminant pour le renforcement de la compétitivité économique de notre pays.

Deux Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes ou « IDEFI » ont été lancées en 2013 : Ecotrophéla et Ivica. Le projet Ecotrophéla est porté par AgroParisTech et a pour objectif principal la création d'un réseau national et européen de formation à l'excellence en innovation alimentaire. Ivica « Institut Villebon – Georges Charpak » est porté par le PRES ParisTech, l'Université Paris Descartes, l'Université Paris-Sud et la FCS Campus Paris-Saclay. Il a vocation à devenir une structure pilote d'innovation pédagogique.

Dans le cadre du projet IDEX Paris Saclay, la Fondation a lancé également courant 2012 les premières actions emblématiques des objectifs de l'IDEX à travers les Initiatives Doctorales Interdisciplinaires. Elles

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

ont pour objectif de financer des projets relatifs à une recherche transdisciplinaire ou intégrative via des contrats doctoraux passés par les établissements partenaires.

1.3.2.1.3 La Valorisation

L'objectif de cette action est de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat dans le Campus, de veiller à la protection de la propriété intellectuelle et à sa valorisation et de promouvoir la création de start-ups et les transferts technologiques vers les entreprises en particulier les PME.

La valorisation, en termes d'innovation scientifique s'organisera autour d'un pôle fonctionnel de l'entrepreneuriat, de réseaux thématiques, associant tous les acteurs concernés par la thématique. Afin de favoriser cet axe d'innovation scientifique, tous les étudiants de niveau licence, master ou doctorat, pourront accéder à des formations spécifiques grâce au Pôle de l'Entrepreneuriat Etudiant de Paris Saclay (PEEPS) qui interfacera monde académique et entreprise.

En octobre 2013, le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations ont sélectionné 25 PEPITE (Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) dont le PEPITE Programme Entrepreneuriat Innovation Paris-Saclay (PEIPS) dont la FCS devient le coordonnateur.

1.3.2.1.4 La Vie de Campus – Science et Société

L'action Vie de Campus a pour objectif de créer un campus ouvert sur le territoire et la société où il fait bon travailler, habiter et se distraire, et de construire un lien étroit entre l'Université Paris-Saclay et les différentes composantes de la société.

Au sein de l'action Science et Société, la « Diagonale Paris-Saclay » est un projet ayant pour mission d'animer le dialogue science et société sur le campus Paris-Saclay et de participer ainsi à la mission de diffusion de la culture scientifique et technique de la future Université Paris-Saclay.

La Vie de Campus est également investie dans des actions d'égalité des chances permettant à des jeunes dans des situations moins favorables individuellement ou socialement d'accéder dans de bonnes conditions à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, le projet Handiversité aspire à faire évoluer le regard sur le handicap et propose de fédérer différents partenaires. C'est dans ce contexte que la FCS a organisé le colloque Handiversité en novembre 2014.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

1.3.2.1.5 Le développement à l'international

Cette action permet d'accroître la reconnaissance internationale au meilleur niveau de la future Université Paris-Saclay par la communauté académique.

L'Université Paris-Saclay souhaite en effet regrouper sur un même territoire un potentiel scientifique qui couvre à la fois l'amont et l'aval de la recherche scientifique dans ses aspects internationaux les plus significatifs, et associer au sein d'un même espace les cultures de formation les plus académiques et les plus ouvertes sur le monde économique.

1.3.2.2 Les Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX »

Dans le cadre du programme Investissements d'Avenir lancé en 2010 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le RTRA Digiteo porte le projet Digiscope retenu lors du premier appel à projet parmi 336 projets proposés. Ce programme est destiné à doter la France d'équipements scientifiques de pointe et à soutenir le travail des laboratoires au meilleur niveau mondial.

Afin de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet, la FCS a signé le 14 septembre 2011 avec l'ANR une convention attributive d'aide.

Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice

2.1 La Fondation de Mathématique Jacques HADAMARD

La Cour des comptes, lors de ses investigations en 2015, a considéré que la dotation non consommable de 40 millions d'euros affectée à la FMJH en 2012 lui était dévolue. Ce montant a été inscrit à l'actif du bilan de la FCS dans la rubrique Disponibilités à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les ressources de cette Fondation abritée sont principalement constituées :

- des intérêts générés par le placement d'une dotation initiale non consommable de 40 millions d'euros versés par l'ANR à la FCS. Sur l'exercice, les intérêts perçus se sont élevés à 1 612 952 €. Ces derniers sont considérés comme des produits financiers et non plus comme des subventions.
- d'une dotation consommable de 500 000 € versée par l'Université Paris Sud 11 en dix annuités de 50 000 €.
- des intérêts générés par le placement d'une somme de 500 000 € - comptabilisée au niveau des fonds propres de l'IHES et qui en reste propriétaire. Un premier versement de 19 000 € a été perçu sur 2011, un deuxième versement de 5 000 € a été perçu sur 2012, un troisième versement de 15 000 € a été perçu sur 2014 et un quatrième versement de 16 700 € a été perçu sur 2015.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2015

- d'un don de 2 900 000 € versé par EDF dans le cadre d'une convention de partenariat appelée « Programme Gaspard Monge » en 5 annuités de 580 000 €. Cette convention signée le 26 mars 2012 a déjà fait l'objet d'un premier versement de 580 000 € en 2012, d'un second, d'un troisième et d'un quatrième du même montant au cours des exercices 2013, 2014 et 2015.

Le 25 janvier 2013, l'Université Versailles St Quentin est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2013 et 2014, la Fondation a perçu une première et une deuxième annuité de 50 000 €. Une troisième annuité de 50 000 € a été versée au cours de l'exercice 2015.

Le 3 février 2015, L'ENSTA est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2015, la Fondation a perçu une première annuité de 50 000 €.

Le 16 février 2015, Centrale Supélec est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 120 000 € à verser sur 3 ans. Aucune annuité n'a été versée sur l'exercice 2015.

2.2 Le Plan Campus

Au cours de l'année 2010, une convention de partenariat a été conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette convention a pour objet principal de mener des travaux portant sur la réalisation d'études et recherches sur des thèmes tels que notamment la mutualisation des moyens nécessaires à l'amélioration de la vie étudiante, principalement dans les domaines du logement, de la restauration, des infrastructures de loisirs et des espaces communs. La Caisse des Dépôts et Consignations a décidé de financer certaines de ces études soit l'Etude de Vie Campus, l'Etude Restauration, l'Etude Learning Center et l'Etude Schéma Directeur pour un montant total de 207 880 €.

Le 1^{er} mars 2012, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement pour la réalisation d'études relatives à des équipements mutualisés au titre des actions liées au programme d'Investissements d'Avenir et à l'Opération Campus.

Une subvention maximale de 1 350 000 € sera attribuée afin de financer de nouvelles études mais également d'apporter un complément de financement à des études déjà existantes. Sur l'année 2012, la FCS a perçu la somme de 660 000 € dont 301 179 € ont été affectés à 3 nouvelles études : l'Etude Schéma Directeur Mutualisé, l'Etude Logement et l'Etude Equipements Sportifs. En 2013, 162 425 € ont été affectés en complément sur l'Etude Schéma Directeur Mutualisé. Au cours de l'année 2014, la FCS a perçu la somme de 120 000 € dont 13 544 € ont été affectés à une nouvelle étude : l'Etude Learning Center Paris Saclay. En 2015, la FCS a perçu la somme de 315 000 € dont 14 394 € ont été imputés sur l'Etude Equipements Sportifs et l'Etude Learning Center Paris Saclay.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2015

Le 17 juillet 2015, une convention a été signée entre l'Etat, l'ANR et la FCS. Cette convention a pour objet le financement de la mise en œuvre de l'opération de réalisation du réseau numérique de l'Université Paris-Saclay au titre des actions du programme d'investissements d'avenir. Dans le cadre de cette convention, une subvention maximale de 2 142 000 € a été attribuée à la FCS. Au cours de l'année 2015, la Fondation a perçu la somme de 400 000 € dont 13 594 € ont été affectés au marché fibres optiques.

2.3 Les Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX »

Afin de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet, la FCS a signé le 14 septembre 2011 avec l'ANR une convention attributive d'aide au titre de l'EQUIPEX Digiscope.

Les ressources affectées à ce projet sont :

- une dotation consommable de 5 900 000 € pour le financement de l'investissement. Au 31 décembre 2015, la FCS a déjà perçu la somme de 5 310 000 €.
- les intérêts générés par le placement d'une dotation non consommable de 2 343 979 € versés par l'ANR à la FCS pour le financement des frais de fonctionnement de l'équipement (Tranche 2). Cette dotation reste la propriété de l'ANR. Les intérêts 2015 ont été versés pour la somme de 80 000 € conformément à l'article 3 de ladite convention.

2.4 Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX »

En février 2012, le projet IDEX Paris Saclay a été sélectionné par un jury international et retenu par l'Etat. Le 30 avril 2012, la FCS a signé avec l'ANR et l'Etat une convention attributive d'aide. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet. Cette dernière a fait l'objet d'un avenant signé le 14 janvier 2015 (rétroactivement au 1^{er} janvier 2014), lequel allonge la durée de la période probatoire à juin 2016 et augmente l'aide attribuée. Ladite aide s'élève à 155 546 373 €.

La FCS a perçu 8 300 000 € au titre de 2011, 32 852 543 € au titre de 2012, 34 204 683 € au titre de 2013, 27 077 012 € au titre de 2014 et 34 227 012 € sur 2015.

2.5 La SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) Paris-Saclay

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'Etat a ouvert en juillet 2010 un appel d'offre national doté d'un fonds de 900 millions d'euros pour créer une dizaine de « Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies » (SATT) en France. Détenues majoritairement par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche, les SATT devront conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de la recherche et à un renforcement des compétences en gérant les activités de valorisation au plus près des laboratoires et de l'écosystème d'entreprises, en lien avec les pôles de compétitivité.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Le 7 mai 2014, la FCS est autorisée par le conseil d'Administration à participer à hauteur de 67% du capital de la SAS SATT Paris-Saclay soit 670 000 €, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations au moyen d'un financement prévu au titre des investissements d'avenir.

Le 17 juillet 2015, une convention est signée entre l'ANR et la FCS. L'objet de cette convention est le financement des achats de prestations de service auprès de la SATT Paris-Saclay dans le cadre de l'action « Valorisation-Fonds national de valorisation ». Dans le cadre de cette convention, l'ANR accorde à la FCS

une subvention maximale de 3,3 millions d'euros sur une durée maximale de 5 ans. Au cours de l'année 2015, 14 700 € de prestations ont été comptabilisées financées par une subvention du même montant. La FCS n'a rien perçu sur l'exercice.

Note 3 : Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions légales du Code de commerce.

3.2 Cadre réglementaire applicable au secteur

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général et CRC 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Le règlement 99.01 a été modifié par le règlement n°2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation (Arrêté du 29 décembre 2009). Cette modification prend effet à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010.

La Fondation a comptabilisé sur l'exercice 2015 une quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat pour un montant de 3 068 184 € par la contrepartie d'un compte « Autres fonds propres-Dotations consommables inscrites au compte de résultat ». Ce montant, par décision de gestion, correspond à la consommation annuelle des dotations consommables.

Après la comptabilisation de cette écriture, l'exercice 2015 fait apparaître un déficit de 2 123 052 €.

3.3 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

3.4 Conventions générales comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

3.5 Changement de méthode comptable

Néant.

3.6 Règles relatives à la comptabilisation des financements reçus par la Fondation

3.6.1 Dotations et compléments de dotations

Les dotations et compléments de dotations sont comptabilisés, conformément au règlement CRC 99-01 modifié par le règlement n°2009-01, dans les fonds propres de la Fondation en fonction de leur caractère consommable ou non.

3.6.2 Subventions

Les subventions reçues de l'Union Européenne, de l'Etat, des Ministères ou de collectivités locales sont comptabilisées au compte de résultat en tenant compte des éventuelles conditions suspensives, lesquelles donnent lieu à un traitement en engagement hors bilan. Lorsque les subventions sont affectées à un projet particulier, elles font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non consommée à la clôture de l'exercice.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2015

A compter de 2014, les conventions pluriannuelles de financement dont le montant n'est pas garanti à la date de signature font l'objet de la reconnaissance d'un produit à hauteur des charges comptabilisées dans l'exercice.

3.6.3 Idex- Financements reçus

3.6.3.1 Financement des dépenses engagées par la Fondation

Les conventions de ressources signées pour le financement de certains projets de recherche IDEX pour lesquels la Fondation prend en charge directement les dépenses sont comptabilisées en subventions conformément aux modalités expliquées en 3.6.2.

Selon les dispositions du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre des appels à projets Initiatives d'Excellence du 7 juin 2012, des frais de gestion et des frais de structure sont également prélevés par la Fondation sur les dites avances reçues de l'ANR.

3.6.3.2 Financement des Relevés de Dépenses des Etablissements

Dans le cadre du financement des Relevés de Dépenses des Etablissements, les versements reçus par la Fondation sont comptabilisés au Passif dans un compte « Avance ». Les montants reversés aux établissements partenaires sont comptabilisés en diminution de ces avances à hauteur des montants consommés et déclarés sur les relevés de dépenses remontés à la Fondation au plus tard le 15 février de l'année N+1. Les montants versés mais non encore consommés à la date de clôture sont comptabilisés en créance vis-à-vis de l'établissement partenaire.

3.6.4 Dons

Les dons en faveur de la Fondation, à la différence des subventions qui lui sont octroyées, ne sont comptabilisés au compte de résultat qu'au moment de leur encaissement. Lorsque les dons sont affectés à un projet particulier, ils font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non consommée à la clôture de l'exercice.

3.7 Règles relatives à la comptabilisation des financements octroyés par la Fondation

Les financements octroyés par la Fondation pour différents projets de recherche sont constatés en charges de l'exercice dès la signature de la convention passée avec l'organisme bénéficiaire sur la base de l'ensemble de l'engagement financier correspondant.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Note 4 : Détail des postes du bilan

4.1 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles, lorsqu'il s'agit de logiciels ou de licences d'utilisation informatique font l'objet d'un amortissement sur une durée de un ou deux ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Compte tenu du règlement CR 02-10 applicable au 1^{er} janvier 2005, la fondation a décidé de pratiquer la méthode prospective en matière d'immobilisations.

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire.

Les durées d'utilisation probable de l'actif (consommation des avantages économiques) correspondent aux durées d'usage initialement utilisées.

Leur amortissement s'effectue sur les différentes durées suivantes par catégorie :

- . Agencements et installations : entre 3 et 10 ans
- . Petits matériels : entre 3 et 5 ans
- . Mobilier : entre 5 et 10 ans
- . Matériels de bureau et informatiques : entre 3 et 5 ans

Concernant les immobilisations financières, une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées quand la recouvrabilité de celles-ci s'avère incertaine à la clôture de l'exercice.

Exercice au 31/12/2015

Tableau des mouvements des immobilisations

Valeurs Brutes	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	91 927	257 542	0	349 469
Immobilisations corporelles	972 323	207 189	244 896	934 616
Immobilisations en cours	241 876	0	241 876	0
Immobilisations financières	727 820	4 901	0	732 721
Total	2 033 946	469 632	486 772	2 016 806

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Le poste « Immobilisations corporelles » se ventile en :

- Agencements sur sol d'autrui, pour un montant brut de 570 590 €. Ce poste est principalement constitué des agencements effectués dans le Bâtiment Discovery où se situent les locaux de la Fondation.
- Petits matériels, pour un montant brut de 51 115 €. Ce poste est constitué principalement de petits matériels divers acquis dans le cadre du projet MISS (Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences).
- Autres immobilisations corporelles comprenant du mobilier, du matériel de bureau et des matériels informatiques, pour un montant brut de 312 910 €.

Le poste « Immobilisations financières » se ventile en :

- Titres de la SAS SATT Paris Saclay, pour un montant de 670 000 €
- Dépôts et cautionnements versés, pour un montant de 62 721 €

Tableau des mouvements des amortissements

	Début d'exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	84 316	255 987	0	340 303
Immobilisations corporelles	278 024	143 042	24 155	396 911
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	362 340	399 029	24 155	737 214

4.2 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Exercice au 31/12/2015

	Notes	Montant brut	Échéances	
			Moins d'un an	Plus d'un an
Créances d'exploitation				
Créances diverses		12 556	12 556	
Fournisseurs débiteurs		35 800	35 800	
Fournisseurs avoirs non reçus		66 686	66 686	
Personnel avances et acomptes		14 717	14 717	
Subventions à recevoir	1 §	2 975 661	2 956 661	19 000
Dotations associés non reçues	4.3	50 000	50 000	
Dotations complémentaires Campus non reçues	4.4	180 000	180 000	
Dotation Université Paris Sud FMJH non reçue	4.5	250 000	50 000	200 000
Dotation Anr Equipex Digiscope non reçue	4.6	590 000	590 000	
Dotation ENSTA FMJH non reçue	4.7	100 000	50 000	50 000
Dotation CENTRALE SUPELEC FMJH non reçue	4.8	120 000	80 000	40 000
Université Paris Saclay avances sur salaires		2 321	2 321	
Idex – Avances versées aux établissements	4.9	17 506 790	17 506 790	
Total		21 904 531	21 595 531	309 000

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

1 § Subventions à recevoir

	Subvention totale	Subvention perçue	Reste à percevoir	Échéances	
				Moins d'un an	Plus d'un an
Subventions à recevoir					
Région IDF - Gérin 2	1 397 000	419 100	977 900	977 900	
Cdc - Idex Pepite/Peips	95 000	76 000	19 000		19 000
Cdc - Camp Etud Learning Center	53 162	15 948	37 214	37 214	
Europe - Kic Climat	3 424 255	1 514 408	1 909 847	1 909 847	
Inria - Idex Big Data	7 000	0	7 000	7 000	
Région IDF - Idex Curiositas	10 000	0	10 000	10 000	
ANR - Prestations SATT PARIS SACLAY	14 700	0	14 700	14 700	
Total	5 001 117	2 025 456	2 975 661	2 956 661	19 000

4.3 Partenaires Associés – Contributions à recevoir

L'ENS Cachan et l'Ecole Centrale Paris sont devenus « Partenaires Associés » de la Fondation au cours de l'exercice 2008. L'Université Versailles St Quentin et l'Institut Télécom les ont rejoints en 2009. En 2011, c'est l'ENSTA qui s'est ajoutée à cette liste. Ces cinq organismes ont souscrit un engagement de contribution au financement de la Fondation sur une période de 5 ans. Après constatation du versement de leur contribution, le solde de leur engagement s'élève à un montant total de 50 000 € au 31 décembre 2015.

4.4 Fondateurs – Dotation complémentaire Plan Campus

En 2011, conformément aux nouveaux statuts, les fondateurs décident d'allouer, au titre du projet Campus, une dotation complémentaire de 2 450 000 €. Ils se sont engagés à allouer cette dotation complémentaire sur une période de 5 ans à compter de la date de publication du décret approuvant les nouveaux statuts. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant total de 180 000 €.

4.5 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Université Paris Sud 11

Lors du Conseil d'Administration du 2 février 2011, il a été décidé de créer la « Fondation de Mathématique Jacques Hadamard », fondation abritée par la FCS. Elle compte parmi ses ressources une dotation

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

consomptible de 500 000 € versée par l'Université Paris Sud 11 en 10 annuités de 50 000 €. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 250 000 €.

4.6 Digiscope – Dotation ANR

Dans la convention attributive d'aide du 14 septembre 2011, l'ANR accorde au partenaire coordinateur qu'est la FCS, une dotation consomptible d'un montant de 5 900 000 €. Celle-ci sera consacrée au financement des investissements du projet.

Les modalités de versement sont indiquées dans ladite convention dans un calendrier prévisionnel qui est susceptible d'être révisé annuellement en fonction de l'avancement de l'opération.

Au 31 décembre 2015, la Fondation a perçu la somme de 5 310 000 €, soit la reconnaissance à la clôture d'une créance de 590 000 €.

4.7 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Ensta

Le 3 février 2015, l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 100 000 €.

4.8 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Centrale Supélec

Le 16 février 2015, Centrale Supélec devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 120 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 120 000 €.

4.9 Idex – Avances versées aux Etablissements

Les soldes de ces comptes représentent la différence entre les relevés de dépenses et les avances déjà versées à ces établissements à partir des relevés de décisions.

4.10 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Au cours de l'exercice, la Fondation a souscrit plusieurs dépôts à terme (DAT) à taux monétaire progressif sur une durée de 10 ans.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de marché au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, les différents dépôts à terme et comptes ouverts au nom de la Fondation se présentent comme suit :

	Comptes	Soldes au 31/12/2015
Valeurs Mobilières de Placement		
Arkéa - Dépôts à terme IDEX	508001 à 508010 - 508065 à 508084	15 000 000
Arkéa - Dépôts à terme Triangle	508011 à 508035	3 750 000
Arkéa - Dépôts à terme Digiteo	508036 à 508064 - 508409	4 500 000
Disponibilités		
Bnp - Compte courant FCS	512000	9 664
Arkéa - Livret Amplétus FCS/IDEX	512201	20 908 053
Suravenir - Capi Vie Plus 2014	512202	2 071 073
Arkéa - Activ'Epargne FCS/IDEX	512203	1 741
Suravenir - Capi Vie Plus 2015	512204	2 041 626
Arkéa - Compte courant Campus	512300	427 883
Arkéa - Compte courant Digiteo	512301	42 142
Arkéa - Compte courant Fmjh	512302	1 906
Arkéa - Compte courant FCS	512303	179 511
Arkéa - Compte courant Triangle	512304	3 689
Arkéa - Activ'Epargne Campus	512350	419
Arkéa-Livret Amplétus Campus	512352	1 429 573
Arkéa - Activ'Epargne Digiteo	512360	503
Arkéa-Livret Amplétus Digiteo	512362	5 313 468
Arkéa - Activ'Epargne Fmjh	512370	497
Arkéa-Livret Amplétus Fmjh	512372	1 933 149
Arkéa - Activ'Epargne Triangle	512380	1 838
Arkéa-Livret Amplétus Triangle	512382	1 032 169
Dgfiip - Compte Fmjh n°1007531 §2.1	517121	40 000 000
Suravenir - Intérêts courus	518800	515 231
Total		99 164 134

Pour chaque département, la Fondation a ouvert chez ARKEA un compte courant, un compte Activ'Epargne rémunéré au jour le jour au taux Euribor 3 mois + 0.50 soit environ 0.80 % et un livret Amplétus rémunéré à la quinzaine au taux de 0.85 %.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

En août 2014, la FCS a ouvert un contrat de capitalisation VIE PLUS contracté auprès de SURAVENIR pour la somme de 2 000 000 € dont la rémunération se fait annuellement au taux de 2.80% pour l'année 2014 et 2.40% pour l'année 2015.

Le 16 février 2015, la FCS a ouvert un deuxième contrat de capitalisation VIE PLUS auprès de SURAVENIR pour la somme de 2 000 000 € aux mêmes conditions.

En juillet et août 2015, la Fondation a ouvert chez ARKEA plusieurs dépôts à terme pour les départements de l'IDEX, Triangle de la Physique et Digiteo pour la somme de 23 250 000 € dont la rémunération annuelle est de 1.22% et 1.46%.

4.11 Charges constatées d'avance

Le poste Charges constatées d'avance est constitué d'éléments d'actif, porteurs d'avantages économiques futurs, identifiables et contrôlés, correspondant à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

4.12 Fonds Propres

Les fonds propres de la Fondation se ventilent en :

- . Dotation non consommable,
- . Dotation consommable,
- . Autres fonds propres – Dotations consommables inscrites au compte de résultat,
- . Reports à nouveau,
- . Résultat de l'exercice

Les fonds propres sont constitués de la dotation initiale apportée par l'Etat et les fondateurs, dont une partie (90 %) est consommable et le solde non. Ces fonds englobent également les engagements de financement des « Partenaires associés » que sont l'ENS CACHAN, l'ECOLE CENTRALE PARIS, l'UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN, l'INSTITUT TELECOM. A la différence de la dotation initiale, ces fonds sont entièrement consommables.

Les fonds dans leur ensemble sont détaillés à la clôture de l'exercice, par fondateur ou partenaire associé, dans le tableau ci-après :

Annexe des comptes

oOo

Exercice clos le 31 décembre 2015

DOTATION DE L'ETAT, DES FONDATEURS ET DES PARTENAIRES-ASSOCIES AVANT IMPUTATION DE LA CONSOMMATION 2015

	Dotation initiale	Consommation antérieure à 2015	Dotation au 31/12/2015	Digitéo à compter du 01/01/2015 avant affectation	Digitéo non consommable	Solde au 31/12/2015	Triangle à compter du 01/01/2015 avant affectation	Triangle non consommable	Solde au 31/12/2015
ETAT	37 000 000	-30 599 791	6 400 209	2 480 000	2 480 000	2 480 000	2 705 000	2 705 000	2 705 000
				1 473 120		1 473 120	-257 911		-257 911
CEA	5 000 000	-5 000 000	0	0		0	0		0
CNRS	4 000 000	-4 000 000	0	0		0	0		0
INRIA	2 500 000	-2 500 000	0	0		0			
UPS	1 600 000	-1 600 000	0	0		0	0		0
POLYT.	500 000	-500 000	0	0		0	0		0
SUPELEC	500 000	-500 000	0	0		0	0		0
ENSTA	250 000	-250 000	0				0		0
IOTA	250 000	-250 000	0				0		0
ONERA	250 000	-250 000	0				0		0
ENS CACHAN	375 000	-375 000	0	0		0	0		0
ECP	375 000	-375 000	0	0		0	0		0
ENSTA	250 000	-250 000	0	0		0			
ECOLE MINES	100 000	-100 000	0	0		0			
UNIV VSQ	250 000	-250 000	0	0		0			
INST TELECOM	500 000	-500 000	0	0		0			
53 700 000	-47 299 791	6 400 209	3 953 120	2 480 000	2 480 000	3 953 120	2 447 089	2 705 000	2 447 089

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Sur cette base, le total des fonds propres de la Fondation, après comptabilisation de la quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat, s'élève au 31 décembre 2015 à 4 884 100 €, lesquels se décomposent comme suit :

Tableau des fonds propres après affectations antérieures à 2015 :

Dotation non consommable	5 185 000
Dotations consommables initiales	48 515 000
Total Dotations initiales	53 700 000
Dotations consommées antérieures à 2015	-47 299 791
Total Dotations consommées	-47 299 791
Autres fonds propres - Dotations consommables inscrites au compte de résultat 2015 (1)	-766 700
Reports à nouveau	1 373 643
Résultat de l'exercice	-2 123 052
Total	4 884 100

(1) Il s'agit d'un montant net après régularisations des engagements non consommés sur les projets de recherche terminés au 31 décembre 2015.

4.13 Autres Fonds Propres

Les autres fonds propres sont constitués de dotations affectées directement à des projets ou à un département et de l'apport reçu dans le cadre de la participation au capital de la SATT Paris Saclay.

Le total de ces autres fonds propres s'élève au 31 décembre 2015 à 43 460 237 €, lesquels se décomposent comme suit :

Dotation Université Paris Sud 11 - Fondation Jacques HADAMARD	491 112
Dotation Université Versailles St Quentin – Fondation Jacques HADAMARD	150 000
Dotation Centrale Supélec - Fondation Jacques HADAMARD	120 000
Dotation Ens Cachan - Fondation Jacques HADAMARD	150 000
Dotation ANR - Digiscope	276 130
Dotations Complémentaires Plan Campus	1 602 995
Apport ANR - SATT Paris Saclay	670 000
Dotation ANR - Fondation Jacques HADAMARD	40 000 000
Total	43 460 237

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Total des Fonds Propres

Fonds Propres	4 884 100
Autres Fonds Propres	43 460 237
Total	48 344 337

4.14 Provision pour risques

Les provisions pour risque et charge sont inscrites au passif du bilan et sont destinées à enregistrer des dettes probables, dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise.

Au cours de l'exercice 2015, la Fondation a comptabilisé une provision pour couvrir un risque lié à des salariés qui ont quitté l'établissement.

4.15 Fonds dédiés

Ces rubriques du passif enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Pour tous ces fonds, les montants représentent les sommes restant à dépenser sur les projets engagés.

Le montant total du poste représente la somme de 1 205 178 €.

Annexe des comptes
 oOo
 Exercice clos le 31 décembre 2015

TABEAU DE VARIATIONS DES FONDS DEDIES

Affectation	Fonds à engager au 01/01/2015	Utilisation en cours de l'exercice (789)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689)	Régularisations	Fonds restants à engager au 31/12/2015
CAMPUS - ETABLISSEMENTS UNIV P11-ENS CACHAN-CENTRALE	172 000.00	0.00	0.01	0.00	172 000.01
IDEX/PEIPS	27 179.09	673.98	48 820.91	0.00	75 326.02
IDEX/ECODEC	297 992.12	0.00	0.00	0.00	297 992.12
IDEX/PEPS	166 667.00	0.00	0.00	166 667.00	0.00
FONDATION JACQUES HADAMARD	460 556.88	2 011 948.90	2 211 251.98	0.00	659 859.96
	1 124 395.09	2 012 622.88	2 260 072.90	166 667.00	1 205 178.11

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

4.16 Dettes fournisseurs

Ce poste est le regroupement des deux postes :

. Fournisseurs	909 879 €
. Fournisseurs – Factures non parvenues	653 305 €

Le montant total représente la somme de 1 563 184 €. Il s'agit de dettes ayant une échéance inférieure à un an.

4.17 Dettes fiscales et sociales

Le poste Dettes fiscales et sociales de la Fondation regroupe, entre autre, outre une provision pour Congés Payés et une provision pour Indemnités de précarité, un certain nombre de remboursements de frais, les charges sociales à payer en début d'exercice 2016 et relatives à la fin de l'exercice 2015.

Le montant total du poste représente 669 295 €.

4.18 Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 70 682 509 € à la clôture de l'exercice et se décomposent comme suit :

Contributions à reverser aux projets § 4.18.1	12 705 454
Soldes sur les avances Idex reçues de l'ANR § 4.18.2	56 784 976
Avances reçues § 4.18.3	1 157 083
Autres dettes diverses	34 996
Total	70 682 509

4.18.1 Les contributions à reverser aux projets.

La Fondation a ouvert dans sa comptabilité un compte pour chacun des fondateurs ou partenaires pour lequel des conventions de financement de projets ont été passées.

Ces comptes mesurent le montant des engagements financiers (montant des subventions octroyées – versements déjà effectués) restant à honorer par la Fondation vis à vis des fondateurs ou partenaires.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Les contributions à reverser aux projets représentent un montant de 12 705 454 € dont le détail est matérialisé par la liste ci-après.

CNRS	2 590 303
LNE	20 000
ENSTA	258 823
TELECOM PARITECH	870 237
IHES	66 400
INST DU CERV ET MOEL EPIN-	60 350
BD CONSEIL	34 021
UNIV DE BORDEAUX 1	4 750
UPS	3 311 962
ECOLE CENTRALE PARIS	251 818
CEA	1 507 885
INRIA	852 571
POLYTECHNIQUE	864 304
FONDATION ECOLE POLYTECHNIQUE	5 000
SUPELEC	699 427
ECOLE DES MINES	116 000
EECI	1 000
UNIV VST	202 520
UNIV.PMC	76 965
UNIV.P7	26 252
UNIV ANGERS	14 000
ENS.CACHAN	249 053
IOGS	48 353
SYNCHROTRON	60 000
UNIV.EVRY	3 175
IEEE	5 000
EPPS	368 252
ASSOC MEDLINK	5 000
ECOLE NAT DES PONTS ET CHAUSSES	45 000
CNAM	5 000

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

UNIV.PARIS DAUPHINE	10 000
CENTRALE SUPELEC	15 534
OCALEMPRO SAS	2 500
UNIV.BRETAGNE OCCIDENTALE	7 000
ISAE SUPAERO	10 000
ECOLE CENTRALE LILLE	4 000
UNIV.AVIGNON ET VAUCLUSE	14 000
EISTI	19 000
	12 705 454

4.18.2 Les soldes sur les avances Idex reçues de l'ANR

En 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, la Fondation a reçu de l'ANR la somme totale de 136 661 250 €. Cette somme a été affectée sur les 11 LABEX pour un montant de 68 659 390 €.

Les soldes de ces comptes, ouverts par LABEX, correspondent à la différence entre les versements perçus de l'ANR et les relevés de dépenses 2012, 2013, 2014 et 2015.

Ces comptes représentent un montant total de 29 018 288 €.

LERMIT	3 545 066
PALM	3 579 247
P2IO	3 029 961
SPS	2 259 629
NANO-SACLAY	2 785 489
LASIPS	2 808 570
LMH	3 299 614
CHARMMMAT	1 913 018
DIGICOSME	2 874 713
ECODEC	1 600 042
BASC	1 322 938
	29 018 288

Le compte « 468090 -ANR-IDEX Avances reçues autres » présente au 31/12/2015 un solde de 27 766 687 € qui se décompose comme suit :

Au crédit de ce compte, nous avons enregistré le reliquat reçu de l'ANR en attente d'affectation soit

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

68 168 526 €.

Au débit de ce compte, nous avons enregistré :

- d'une part, les relevés de dépenses 2012, 2013, 2014 et 2015 de l'IDEX hors LABEX soit 35 706 811 € ;
- d'autre part, les frais de gestion et les frais de structure 2012, 2013, 2014 et 2015 affectés à la Direction Administrative et Financière de la Fondation pour un montant total de 4 695 028 €.

4.18.3 Avances reçues

Apparaissent également dans le poste Autres dettes :

- Au cours des exercices 2012 et 2014, le Plan Campus a perçu la somme de 780 000 € de l'ANR afin de financer de nouvelles études ou de compléter le financement d'études existantes. 477 148 € ont été affectés aux 4 études financées par cette subvention. En 2015, le Plan Campus a perçu la somme de 315 000 € de l'ANR afin de compléter leur financement. Au cours de l'exercice, 47 728 € leur ont été affectés. Le reliquat de 570 124 € est comptabilisé en Avances sur Subvention Mesr Campus.
- Au cours de l'exercice 2015, le Plan Campus a perçu la somme de 400 000 € de l'ANR afin de financer différentes phases du Projet « Réalisation du réseau numérique de l'Université Paris-Saclay ». 13 594 € ont été affectés à celui-ci. Le reliquat de 386 406 € est comptabilisé en Avances sur Subvention ANR Réseau Numérique Campus.
- Au cours de l'exercice 2015, l'IDEX-Vie de Campus a perçu la somme de 5 000 € de la Région Ile de France afin de soutenir le projet de culture scientifique, technique et citoyenne « Fabriques Numériques volet Curiositas ». 4 447 € ont été affectés à ce projet. Le reliquat de 553 € est comptabilisé en Avances sur Subvention Région Idf Curiositas.
- Au cours de l'exercice 2015, l'IDEX-Valorisation a perçu la somme de 100 000 € de la Région Ile de France afin de financer des équipements pour constituer au sein du projet Joint Innovation Lab (J-Lab) une offre de service et de transfert technologique entre les partenaires de l'Université Paris-Saclay et les entreprises sur le thème des objets connectés. Cette somme a été comptabilisée en Avances sur Subvention Région Idf Innovation Lab.
- Au cours de l'exercice 2015, l'IDEX-Formation a perçu la somme de 100 000 € de l'Université Paris Sud afin de financer les dépenses liées aux actions spécifiques CréaMOOCs. Cette somme a été comptabilisée en Avances sur Subvention UPS CréaMOOCs.

4.19 Produits constatés d'avance.

Ce poste enregistre essentiellement :

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

- d'une part la différence entre la subvention allouée sur l'exercice 2014 par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la labellisation du projet PEIPS d'un montant de 95 000 € et la quote-part de la subvention considérée comme consommée prorata temporis sur une durée totale de 24 mois, soit un montant de 19 000 €
- d'autre part la quote part prorata temporis de la réfaction déduite sur les loyers Discovery conformément au bail commercial signé le 25 janvier 2012, soit un montant de 6 705 €.

4.20 Engagements hors bilan et contribution volontaire en nature

Contributions volontaires en nature

La Fondation Jacques Hadamard bénéficie gracieusement d'une mise à disposition de locaux. A la clôture de l'exercice, la Fondation n'a pas été en mesure d'estimer le coût de cette mise à disposition.

La Fondation bénéficie en outre de la part de quatre de ses fondateurs et de deux partenaires-associés des mises à disposition suivantes :

- Un Directeur Général à hauteur de 70% jusqu'au 31 juillet 2016. Cet avantage est valorisé à 112 939 €, salaires et charges comprises.
- Un Directeur des Relations Internationales de l'IDEX à hauteur de 100% à compter du 1^{er} juillet 2013 et jusqu'au 31 mars 2015, renouvelable par tacite reconduction et valorisé à 56 210 €, salaires et charges comprises.
- Un Directeur Délégué à l'Action Recherche de l'IDEX à hauteur de 80% à compter du 15 octobre 2012 et jusqu'au 14 octobre 2018, valorisé à 113 706 €, salaires et charges comprises.
- Une Assistante au Directeur délégué à la Formation et au Directeur délégué à la Recherche à 100% à compter du 1^{er} novembre 2013 et jusqu'au 31 octobre 2016, valorisé à 49 960 €, salaires et charges comprises.
- Un Directeur de la Fondation de Mathématique Jacques Hadamard à 50% à compter du 1^{er} décembre 2012 et jusqu'au 31 août 2015, valorisé à 46 580 €, salaires et charges comprises et à compter du 1^{er} septembre et pour une durée de 3 ans, valorisé à 25 194 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission en charge des relations bilatérales européennes affectée à la Direction des Relations Internationales à hauteur de 80% à compter du 1^{er} juillet 2015 et pour une durée d'un an renouvelable, valorisé à 54 714 €, salaires et charges comprises.
- Un Ingénieur de Recherche affecté au département IDEX-Valorisation à 90% à compter du 1^{er} mars 2014 et pour une durée de 22 mois, valorisé à 61 806 €, salaires et charges comprises.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

- Une chargée de mission affectée à la Direction de la formation de l'Université Paris Saclay dans le cadre du projet Diversité, Egalité des chances à 15% à compter du 1^{er} octobre 2015 et pour une durée d'un an renouvelable, valorisé à 1 822 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission chargée de la mise en place du collège doctoral de l'Université Paris Saclay à 50% à compter du 1^{er} septembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015, valorisé à 78 050 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission chargée de l'animation du groupe de travail Langues et Interculturalité de l'Université Paris Saclay à 20% à compter du 1^{er} novembre 2015 et jusqu'au 30 octobre 2016, valorisé à 3 676 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission affectée à la Direction de la Formation chargée de la mise en place de l'accréditation pour plusieurs processus et outils informatiques supports à 25% à compter du 1^{er} octobre 2015 et pour une durée d'un an renouvelable, valorisé à 2 596 €, salaires et charges comprises.
- Un responsable achats et logistiques affecté à la Direction Administrative et Financière à 100% à compter du 1^{er} novembre 2012 et jusqu'au 31 octobre 2018, valorisé à 58 054 €, salaires et charges comprises.

Autres engagements reçus

Le 1^{er} mars 2012, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement pour la réalisation d'études relatives à des équipements mutualisés au titre des actions liées au programme d'Investissements d'Avenir et à l'Opération Campus. La participation financière totale et maximale est de 1 350 000 €. Sur l'exercice 2012, la FCS a perçu la somme de 660 000 €, 120 000 € sur l'exercice 2014 et 315 000 € sur l'exercice 2015. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 255 000 €.

Le 26 mars 2012, la FMJH signe avec l'EDF une convention de partenariat appelé « Programme Gaspard Monge ». Cette convention prévoit le versement par EDF d'un don annuel de 580 000 € sur une durée de 5 ans soit un total de 2 900 000 €. La fondation a perçu quatre versements de 580 000 €, en 2012, 2013, 2014 et 2015. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 580 000 €.

Le 17 juillet 2015, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement des achats de prestations de service auprès de la SATT Paris Saclay dans le cadre de l'action « Valorisation-Fonds national de valorisation ». Cette convention prévoit le versement d'une subvention maximale de 3 300 000 € sur une durée maximale de 5 ans. La Fondation n'a rien perçu sur l'exercice. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 3 300 000 €.

Le 17 juillet 2015, une convention a été signée entre l'Etat, l'ANR et la FCS prévoyant l'octroi d'une subvention maximale de 2 142 000 € permettant le financement de la mise en œuvre de l'opération de réalisation du réseau numérique de l'Université Paris-Saclay au titre des actions du programme d'investissements d'avenir. Au cours de l'exercice 2015, la Fondation a perçu la somme de 400 000 €. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 1 742 000 €.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Note 5 : Détail des postes du compte de résultat

5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des postes suivants :

Subventions d'exploitation

Ce poste représente un montant de 8 503 163 € dont le détail est matérialisé par le tableau ci-après.

SUBV CDC IDEX PEPITE/PEIPS	38 000
SUBV ANR IDEX VALO SATT	14 700
SUBV ANR CAMPUS RESEAU NUMERIQUE	13 594
SUBV REGION IDF CURIOSITAS	10 000
SUBV UPS OMTE IASI-TOOLS	4 600
SUBV EUROPE KIC CLIMAT	3 424 255
SUBV ANR CAMPUS COMPLT ETUDES	47 728
FMJH PROD DE PLACT IHES	16 700
INT S/PLACT DOTATION DIGISCOPE	80 000
SUBV REGION IDF DIGITEO CHI	260
SUBV SYSTEM X	14 000
SUBV REGION IDF CURIOSITAS	4 447
SUBV INRIA IDEX BIG DATA	7 000
SUBV ROADEF PGMO 2015	600
SUBV CNRS PGMO 2015	1 000
SUBV ANR DEPENSES DIRECTES LABEX	4 825 197
SUBV APPRENTISSAGE	1 083
	8 503 163

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges

Figurent essentiellement dans ce poste :

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

- Une reprise sur provision comptabilisée en 2014 pour couvrir le risque de reversement des dons versés par la KIC CLIMAT à la start-up SAS Low Carbon Innovative Solutions (LCIS) pour la somme de 22 309 €.
- Une reprise sur provision comptabilisée en 2014 afin de couvrir le risque de non recouvrement de créances pour un montant de 48 860 €.
- Une reprise sur provision pour une subvention DIM 2010 non perçue s'élevant à 6 277 €.
- Des transferts de charges dont le montant s'élève à 1 279 € correspondant principalement à des remboursements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- La refacturation des actes accomplis au nom de la SATT lors de sa formation conformément à l'article 29 de ses statuts et de l'annexe 2 pour la somme de 57 106 €.
- Le montant de la réfaction de loyer pour l'année 2015 sur le bâtiment Discovery conformément au bail commercial pour 20 010 €.
- La refacturation de certaines dépenses de l'Université Paris Saclay dans le cadre de conventions de reversement pour un montant de 272 241 €.

Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations suivantes :

- Participation MGEN « Ma thèse en 180s » pour la somme de 200 €
- Participation financière aux frais techniques pour le colloque Handiversité s'élevant à la somme de 4 000 €

Le total de ce poste s'élève donc à 4 200 €.

Autres produits

Ce poste est principalement constitué de :

- Dons encaissés EDF en faveur de la FMJH (PGMO) pour un montant total de 580 000 €.
- La quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat pour un montant de 3 068 184 € (cf note 3.2).
- Frais de structure IDEX de 5% affectés à la DAF pour un montant de 579 945 €.

5.2 Autres achats et charges externes

Cet ensemble de postes ne présente pas de caractéristiques spécifiques au cas particulier de la Fondation, si ce n'est qu'il incorpore des charges (refacturation de personnel, intérimaire, frais de déplacement ou de

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

logement...) imputables à la conduite de projets que l'on peut qualifier d'internes. L'ensemble des postes concernés représentent un montant de 5 949 698 €.

Figurent également parmi les charges, les honoraires des Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission légale au titre de l'exercice écoulé pour la somme de 60 048 €. Il n'y a pas eu de missions spécifiques complémentaires.

-Commissariat aux comptes – Mission Légale	60 048 €
-Missions spécifiques complémentaires – Diligences directement liées	0 €

5.3 Impôts, taxes et versements assimilés

Le poste le plus important au sein de cette rubrique est représenté par la Taxe sur les salaires pour un montant global de 279 130 €.

5.4 Salaires et traitements

Les salaires et traitements de la période représentent 2 699 734 €, y compris la variation de la dotation à la provision pour Congés payés d'un montant de 7 457 €.

5.5 Charges sociales

Le total des charges sociales représentent un montant de 1 404 639 €, soit un pourcentage de charges sociales de l'ordre de 52 %.

5.6 Dotations aux amortissements sur immobilisations

Voir Note 4.1

5.7 Subventions engagées

La Fondation, au cours de l'exercice écoulé, a notifié et donc engagé au profit de tiers extérieurs (fondateurs et partenaires notamment) un ensemble de subventions pour un montant total de 4 842 576 €.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

5.8 Autres charges d'exploitation

Le poste le plus important au sein de cette rubrique est représenté par la régularisation des frais de gestion de l'IDEX pour 1 287 678 € du fait d'un changement de modalités de calcul qui vise désormais à ne comptabiliser en produit que les frais de gestion calculés en fonction des dépenses réelles de l'exercice.

5.9 Produits financiers

Les produits financiers 2015 se décomposent essentiellement comme suit :

- Des livrets Amplétus et Activ'Epargne ouverts auprès d'ARKEA au nom de chaque département. Les intérêts sur ces livrets s'élèvent à 415 628 €.
- Des contrats de capitalisation VIE PLUS contracté auprès d'ARKEA en août 2014 et février 2015 pour la somme de 4 000 000 €. Les intérêts sur ce contrat s'élèvent à 90 170 €.
- Des dépôts à terme ouverts auprès d'ARKEA au nom de l'IDEX, Triangle de la Physique et Digiteo pour la somme de 108 679 €.
- Du placement auprès du Trésor Public au nom de la Fmjh d'une dotation de 40 000 000 € pour la somme de 1 612 952 €.

Dans ce cadre, les produits financiers représentent un montant total de 2 227 614 €.

5.10 Résultat exceptionnel

Ce résultat correspond à la différence entre charges et produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées :

- d'annulation de créances sur la subvention affectée principalement à des projets DIM 2010 et 2011 pour un montant total de 431 816 €.
- de la valeur nette comptable des immobilisations transférées de la Fondation vers le Groupement d'Intérêt public Institut Villebon – Georges Charpak (IVICA) dans le cadre de la convention signée le 15 juin 2016 pour la somme de 220 740 €.
- de la régularisation de la consommation de la dotation sur les engagements non réalisés sur projets pour un montant de 2 301 484 €.

Les produits exceptionnels sont essentiellement constitués des engagements non réalisés sur les projets pour un montant de 2 714 989 €

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

5.11 Report des Ressources non utilisées

Ce poste correspond à la consommation des fonds dédiés sur exercices antérieurs et représente un total de 2 012 623 €.

5.12 Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste correspond aux engagements à réaliser sur ressources affectées et mesure l'engagement (Charges) pris par la Fondation de poursuivre la réalisation, notamment par subvention, des projets financés en faveur de tiers. Ils représentent un total de 2 260 073 €.

Ces engagements à réaliser, constatés sur l'exercice, ont pour contrepartie les comptes de fonds dédiés inscrits au passif du bilan (cf note 4.15).

Note 6 : Informations diverses

6.1 Ventilation des effectifs

Les effectifs de la Fondation se ventilent de la façon suivante au terme de l'exercice écoulé :

	EFFECTIFS AU 31/12/2015 (N)	EFFECTIFS AU 31/12/2014 (N-1)	(N) - (N-1)
SALARIES CDI	27	29	-2
- dont Détachés	1	0	1
SALARIES CDD	23	17	6
- dont Détachés	3	4	-1
- dont Apprentis	2	2	0
- dont Stagiaires	2	2	0

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

MIS A DISPOSITION	21	17	4
INTERIMAIRES	0	3	-3
TOTAL	71	66	5

EFFECTIFS AU 31/12/2015 (N)	EFFECTIFS AU 31/12/2014 (N-1)	(N) - (N-1)
--------------------------------	----------------------------------	-------------

CADRES	50	39	11
EMPLOYES	21	27	-6
TOTAL	71	66	5

6.2 Engagements de retraite

Les engagements de la Fondation en matière d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) ont été évalués au terme de cet exercice selon la méthode actuarielle, qui est la méthode préférentielle de calcul dans ce domaine, en retenant les principales hypothèses et les différents paramètres suivants :

. La Fondation n'étant placée sous le régime d'aucune Convention collective, les dispositions générales du Code du travail ont été appliquées ;

. N'ont été retenus pour le calcul de l'engagement que les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée au 31 décembre 2015. En ce qui concerne le personnel détaché, si le terme du détachement doit intervenir avant l'âge de 65 ans, le salarié concerné n'a pas été pris en compte dans le calcul de l'engagement ;

. Age moyen de départ à la retraite : 65 ans ;

. 100 % de départs volontaires ;

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

- . Taux de charges sociales arrondi à 52 % ;
- . Taux moyen d'évolution des salaires : 2,5 % ;
- . Taux d'actualisation : 1,90 % ;
- . Sans information de référence concernant ce point, taux de rotation du personnel fixé à 0 % ;
- . Tables de mortalité 2009-2011.

Sur cette base, le montant des engagements de retraite de la Fondation s'établit à 40 099 € à la clôture de l'exercice 2015.

6.3 Compte Personnel de Formation (CPF)

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel à la Formation (DIF). Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 par les salariés de la Fondation devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

L'ensemble de ces heures étant dorénavant gérées par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Fondation ne reporte plus ces heures dans ses états financiers.

6.4 Indemnités de précarité

Une provision pour Indemnités de précarité a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice sur la base des hypothèses et paramètres suivants :

- . Seuls les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée déterminée ont été retenus pour le calcul de cette provision ;
- . N'ont été pris en compte que les contrats de travail en cours au 31 décembre 2015 ;
- . Ont été exclus les salariés en emploi secondaire de la Fonction publique et les salariés détachés ;
- . Le salarié aura pris les congés auxquels il a droit avant le terme du contrat ;
- . Le salaire servant de base au calcul est le salaire brut de l'année 2015 ;
- . A été retenu un taux de charges sociales et fiscales moyen fixé à 60 %.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2015

Sur cette base, la provision pour Indemnités de précarité s'établit à la clôture de l'exercice à un montant, charges comprises, de 16 488 €.

6.5 Rémunération des Administrateurs

Il convient de noter que tous les Administrateurs de la Fondation exercent leurs mandats de façon bénévole et qu'ils ne perçoivent aucune rémunération à ce titre.

A large yellow wedge shape pointing towards the left, originating from the right edge of the page and tapering to a point.

**Fondation de Coopération Scientifique "Campus
Paris Saclay"**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

EY



Fondation de Coopération Scientifique "Campus Paris Saclay"

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Les conventions concernées sont reprises dans l'annexe jointe à notre rapport.

Paris-La Défense, le 26 septembre 2016

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Bruno Gérard

Joël Fusil

Opérations visées par l'article L.612-5 du Code de commerce			
Exercice 2015			
Nom	Statut au sein de la FCS Campus Paris Saclay (membres Fondateurs ou Membres Associés)	Subventions accordées par la Fondation dans le cadre des "projets Coordonnés" (en €)	Refacturation du personnel mis à disposition (en €)
CEA	Fondateur		191 564
CNRS	Fondateur	178 000	46 333
CENTRALE SUPELEC	Associé	125 000	
ENS CACHAN	Associé	170 400	
ENSTA	Fondateur	175 000	
INRIA	Fondateur	182 500	
Inst MINES TELECOM	Associé	705 300	
IOGS	Fondateur		
ONERA	Fondateur		
POLYTECHNIQUE	Fondateur	373 650	
UPSUD	Fondateur	1 116 680	234 246
UVSQ	Associé	65 800	
ECOLE DES MINES	Associé		
TOTAL		3 092 330	472 143